

Peine capitale

C'est de cette façon que ce projet de loi aurait dû être présenté. Je suis sûr que le gouvernement n'aurait eu aucun mal à trouver un de ses partisans qui aurait accepté avec la plus grande fierté du monde de parrainer ce bill qui aurait même pu être appuyé par un député de l'opposition; il se serait agi d'un bill émanant d'un député et nous aurions eu un véritable vote libre. Toutefois, il y a d'autres personnes dans cette Chambre qui décident de la procédure.

Je peux simplement dire qu'on a malheureusement laissé passer l'occasion de donner aux députés de la Chambre la chance de s'exprimer et de voter comme ils l'entendaient au lieu de les asservir aux rouages du parti ou du caucus ou à d'autres mécanismes où, paraît-il, certains pouvoirs ont encore une influence plus forte sur un certain parti et ses membres. Je cite un extrait d'un document britannique indiquant que le Conseil des syndicats ouvriers, le TUC, a dû, à maintes reprises, être directement consulté par le parti travailliste britannique et par le gouvernement du même parti afin de déterminer quelle loi devrait être présentée et quel devrait être son contenu. J'espère que cela n'arrivera pas ici et que nous pourrions arrêter le mécanisme et revenir en arrière, en ce qui concerne l'influence du député.

Chaque fois qu'on propose de modifier le Règlement de la Chambre, c'est toujours sous le prétexte de l'efficacité et pour faciliter la tâche au cabinet. On ne fait que rogner les quelques moyens de contrôle qui restent, et on ose parler de gouvernement responsable. Tous les pouvoirs dont la Chambre dispose pour examiner, mettre en cause ou surveiller les activités du cabinet disparaissent sous le prétexte de l'efficacité.

Puis il y a des pontifes de l'extérieur qui se plaignent du Parlement. Celui-ci, asservi à un cabinet trop puissant, a lui-même préparé sa haine et il a été l'artisan de sa propre destruction de bien des façons. Peut-être en est-on arrivé au point de dire que le Parlement ne sert plus à rien parce que la discussion est inutile. Les députés d'arrière-ban du gouvernement attendent avec impatience parce qu'on les empêche de participer au débat—et j'ai siégé du côté du gouvernement—parce que les ministres du cabinet veulent faire adopter leur loi. On demande aux députés d'appuyer aveuglément une loi, de ne pas la critiquer publiquement et de rester tranquilles, mais cela n'est pas le Parlement, et je dois dire que dans ce débat-ci j'ai été heureux de voir que certains députés du côté du gouvernement ont effectivement brisé ces chaînes et fait connaître leurs vues personnelles sur ce bill.

Moi-même et bien des députés avons parlé de l'opinion publique. Pour ma part, j'étais à Edmonton en fin de semaine dernière. Je dois dire que je n'oserais pas répéter ici, de peur d'offenser des députés, certaines critiques qu'on a formulées à l'endroit de ce bill et du gouvernement. Une seule personne, amie de notre famille, m'a appelé pour me dire qu'elle était heureuse de la tournure du vote. Je m'y attendais: elle a toujours été abolitionniste. Je respecte son opinion, mais elle appartient à une minorité, et ses droits n'ont pas été foulés aux pieds. Le gouvernement, en insistant sur l'adoption de ce bill, fait certes fi de l'opinion publique.

Au sujet d'une affaire tout à fait différente, j'ai été très amusé jeudi dernier de voir le premier ministre essayer de justifier l'attitude incompréhensible du gouvernement sur la question de la participation de Taiwan aux Olympiques. Il a affirmé au très honorable député de Prince Albert que,

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

parce que le gouvernement estimait qu'une très forte majorité des Canadiens appuyaient sa politique d'une seule Chine, il avait raison d'agir comme il l'avait fait au sujet de Taiwan et de la controverse entourant les Olympiques. Le gouvernement a dit: «L'opinion publique est de notre côté, nous avons donc raison». Mais pour le bill en question, monsieur l'Orateur? L'opinion publique est contre le gouvernement. Si cet argument était valable dans le premier cas, il l'est également dans celui-ci et le gouvernement a tort. Si dans un cas l'opinion publique sert d'argument pour soutenir la position gouvernementale, logiquement le gouvernement doit également se fier à l'opinion publique pour cette question.

• (1230)

[Français]

Il ne peut y avoir deux poids, deux mesures.

[Traduction]

M. Guay (Saint-Boniface): Il n'y a qu'une Chine.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Le député ne m'a pas bien compris. J'ai dit que l'opinion publique appuyait vivement le gouvernement. Si le député veut prendre son temps...

[Français]

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre! L'honorable député invoque le Règlement.

[Traduction]

M. Guay (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je suis pour le maintien de la peine de mort et j'apprécie le discours du député. En ce qui concerne la politique à l'égard de la Chine, le premier ministre (M. Trudeau) a dit de nombreuses fois que nous ne reconnaissons qu'une Chine, alors n'allons pas mêler les cartes.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Ce n'est pas un rappel au Règlement, c'est une déclaration que l'on pourra faire une autre fois.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Je recommencerais à zéro, monsieur l'Orateur. La question est de savoir si le gouvernement peut invoquer l'opinion publique pour justifier sa position. Vendredi dernier, le premier ministre s'est servi de l'opinion publique pour faire valoir son point à l'égard de Taiwan dans le contexte olympique. Logiquement, le gouvernement doit également tenir compte de l'opinion publique à l'égard du bill C-84, mais dans ce cas il estime que non.

Nous savons comment les policiers et les gardiens de prison ont réagi au bill, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas mentionner les pires menaces qui ont été faites et je n'accepterais d'ailleurs pas de les répéter. Selon moi, les policiers et les gardiens de prison sont des gens raisonnables et leur tâche est très difficile.

Des voix: Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Jusqu'ici, la loi leur accordait une protection particulière pendant l'exercice de leurs fonctions difficiles, mais, en réalité, la loi n'a pas été appliquée. Maintenant, la peine prévue est remplacée par une peine d'emprisonnement plus longue de 25 ans. Nous disons donc aux gardiens de prison que tout ce que nous ferons pour les protéger contre les coups des assassins qui les entourent sera de les laisser sous leur garde pendant plusieurs années de plus. Les meurtriers seront détenus plus longtemps et s'ils en tuent, un, deux, trois, quatre...